

CADRE DE VIE

La Préfecture des Bouches-du-Rhône lance une enquête publique

Avis d'enquête concernant l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisé par la société Altéo Gardanne sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations (le stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri » à Bouc-Bel-Air).

Publié le 18 avril 2019

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 10 avril 2019, il sera procédé sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Allauch, **Aubagne**, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue, à une enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisé par la société ALTEO GARDANNE dont le siège social est sis « Route de Biver 13120 Gardanne » sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux situées au lieu-dit « Mange-Garri » à Bouc-Bel-Air.



[Télécharger l'avis d'enquête publique](#)